





“Que dit la Politique 711?” Un guide pour les parents/tuteurs

Élaborée en 2005, la Politique 711 précise les exigences minimales pour la vente des aliments dans nos écoles :

« Les aliments vendus et promus à l'école ne comprendront que des aliments à valeur nutritive moyenne ou maximale. » Qu'est-ce que ça veut dire?

Quelques exemples de ce qui peut et ne peut pas être servi dans nos cafétérias scolaires

Tiré de *Nutrition et amélioration de l'alimentation en milieu scolaire: guide sur la Politique 711*

« Valeur nutritive »	« À servir... »				
Maximale	Tous les jours	Grains entiers	Fruits et légumes frais	Lait blanc	Poulet et bœuf
Moyenne	Deux fois par semaine	Pains faibles en gras	Légumes en conserve	Boissons au yogourt	Viandes panés
Minimale	« À ne pas servir »	Pâtisseries, tartes	Poutine, frites	Crème glacée	Viandes transformées, hot-dogs, bacon

Quoi d'autre ne peut pas être servi dans les cafétérias ? Sucreries; croustilles; boissons gazeuses; boissons sucrées; produits de toutes sortes frits dans l'huile; chocolat (tablette ou friandises), ou biscuits préemballés.

Qu'en est-il du menu de la cafeteria de votre école? Faites parvenir le menu de l'école de votre enfant dès aujourd'hui à la [Société Médicale de Nouveau-Brunswick](#) ou publiez-le sur notre page [Facebook](#) afin de participer à notre concours et courir la chance de gagner!